

CFVU du 5 janvier 2023

**Délibération n° CFVU 20230105_01 - Approbation du compte-rendu de la
CFVU du 8 décembre 2022 ;**

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;

Proposition soumise à délibération des membres de la CFVU :

Validation du compte-rendu de la CFVU du 8 décembre 2022.

Le compte-rendu est adopté.

Décompte des voix : 31

Décompte des votants (suffrages exprimés): 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 1

Fait à Poitiers 5 janvier 2023.

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT



Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SEANCE PLENIERE du 08/12/2022

Total des membres élus : 40

Séance présidée par Mme Noëlle DUPORT, Vice-Présidente en charge des Formations, Présidente de la CFVU.

Présents ou représentés : 35 en début de séance avant la désignation de Mme Pascale Leclercq, comme personnalité extérieure de la CFVU, 36 ensuite.

Présents ou représentés :

NOM	PRENOM	CFVU 08/12/2022	
BASTIERE	Antonin		1
BOSMAN	Sasha		1
BOUYER	Jean	BOUYER Jean Donne procuration à POUSSARD Anne-Marie	1
CANTRELLE	Dimitri		1
CARDONA	Laurent	CARDONA Laurent donne sa procuration à DUPORT Noëlle	1
CONCOLINO-ABRAM	Bianca		1
DE NADAI	Thierry		1
DESESSARD	Laurent	Reçoit procuration de KAMDEM Pierre et de ESNARD Catherine	1
DUPERRE	Damien		1
DUPORT	Noëlle	DUPORT Noëlle reçoit la procuration de CARDONA Laurent et RANGER Jessica	1
ESNARD	Catherine	Donne procuration à DESESSARD Laurent	1
GABOREAU	Aymeric		1
GEAY	Aziyade		1
GELIBERT	Marine		1
GELLE	Héloïse		1
GIL	Sandrine		1
GUTENBERG	Tiana		1
IMBERT-FAUCHER	Nathalie		1
KAMDEM	Pierre	Donne procuration à DESESSARD Laurent	1
LACHACHI	Kenza		1
LAVAL	Florence		1
LECLERCQ	Pascale		1
MAGNANT	Céline		1
MARVINGT MOUNIR	Cécile		1
MICHEL	Julien	MICHEL Julien Donne procuration à POUSSARD Anne-Marie	1
MOINARD	Pierre		1
PATRIER	Patricia		1
PERRAUD-CATEAU	Estelle		1
POUSSARD	Anne-Marie	POUSSARD Anne-Marie reçoit procuration de MICHEL julien et BOUYER Jean	1
RANGER	Jessica	RANGER Jessica donne procuration à DUPORT Noëlle	1

NOM	PRENOM	CFVU 08/12/2022	
ROQUET	Lewis	ROQUET Lewis Donne procuration à THIERCELIN Salomé	1
SARROUILHE	Denis		1
SOUIL	Jean-Baptiste		1
SOULIE	Jules		1
SUAUD	Dylan		1
THIERCELIN	Salomé	THIERCELIN Salomé reçoit procuration de ROQUET Lewis	1
Total général		35 en début de séance, 36 après le premier point de l'ordre du jour	36

Ordre du jour :

- 1- **Pour délibération** : Désignation de la personnalité extérieure nommée à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en tant que personnalité qualifiée désignée à titre personnel (article L712-5, L719-3, D719-43 du code de l'éducation) ;
- 2- **Pour délibération de la CFVU** : approbation du compte rendu de la CFVU du 10 novembre 2022 ;
- 3- **Pour délibération de la CFVU** : désignation d'un.e élu.e étudiant.e de la CFVU en tant que membre de la commission Artiste confirmé. Commission créée par la CFVU du 27 mai 2021 ;
- 4- **Pour délibération de la CFVU** : désignation d'un(e) élu(e) étudiant(e) de la CFVU en tant que membre du Conseil de Documentation. Statuts du SCD art 8 ;
- 5- **Pour délibération de la CFVU** : désignation de quatre élu(e)s étudiant(e)s de la CFVU en tant que membres de la commission Contribution Vie Etudiante et de Campus. Article 23-3 du règlement intérieur de l'université ;
- 6- **Pour délibération de la CFVU** : désignation de deux élu(e)s étudiant(e) de la CFVU en tant que membres de la commission du Label associatif. Charte du label associatif adoptée par le CA de mars 22 ;
- 7- **Pour délibération de la CFVU** : désignation des élu(e)s étudiant(e)s de la CFVU membres de la commission du fond de solidarité des initiatives étudiantes (FSDIE). Article 102 des statuts de l'université ;
- 8- **Informations générales** ;
- 9- **Informations Dem'up** ;
- 10- **Quart d'heure étudiants** ;
- 11- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- 12- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- 13- **Pour avis de la CFVU avant délibération du CA** : modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2023-2024 ;

- 14- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA :** les attendus à l'entrée en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- 15- Pour avis de la CFVU Avant délibération du CA :** Critères généraux d'examen des candidatures à l'entrée en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024 ;
- 16- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA :** principes généraux de constitution et rôle des commissions de recrutement à l'entrée en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024 ;

La séance commence à 15h35

Noëlle DUPORT énumère les 7 procurations reçues. Elle précise qu'avec 35 élus présents ou représentés, le quorum est atteint.

En préambule, elle rappelle que le règlement intérieur de l'établissement indique que le quorum vérifié en début de séance vaut pour la durée du conseil.

- 1- Pour délibération : Désignation de la personnalité extérieure nommée à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en tant que personnalité qualifiée désignée à titre personnel (article L712-5, L719-3, D719-43 du code de l'éducation) :**

Noëlle Duport donne la parole à Mme Leclercq pour que cette dernière puisse présenter sa candidature en qualité de personne qualifiée aux élus de la CFVU.

Madame Leclercq présente son parcours, et indique ses motivations pour participer à cette instance.

Délibération n° CFVU 20221208 01 – Désignation de la personnalité extérieure nommée à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en tant que personnalité qualifiée désignée à titre personnel (article L712-5, L719-3, D719-43 du code de l'éducation) :

Les 35 membres de la commission de la formation et de la vie universitaire présents ou représentés, à l'issue d'un vote dématérialisé et secret, valident la candidature de Mme Pascale Leclercq, en tant que personnalité qualifiée désignée à titre personnel.

Décompte des voix : 35
Décompte des votants : 32

Pour : 31
Contre : 1
Abstention : 3

Les délibérations à suivre seront donc soumises aux 36 membres de la CFVU présents ou représentés, dont Mme Leclercq.

- 2- Pour délibération de la CFVU : approbation du compte rendu de la CFVU du 10 novembre 2022 :**

Délibération n° CFVU 20221208 02 - Approbation du compte-rendu de la CFVU du 10 novembre 2022 ;

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Décompte des voix : 36

Décompte des votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

- 3- Pour délibération de la CFVU : désignation d'un(e) élu(e) étudiant(e) de la CFVU en tant que membre de la commission Artiste confirmé. Commission créée par la CFVU du 27 mai 21 ;

Suite à appel à candidature du 15 novembre 2022, candidature unique de M Sasha Bosman.

Délibération n° CFVU 20221208 03 - désignation d'un.e élu.e étudiant.e de la CFVU en tant que membre de la commission Artiste confirmé. Commission créée par la CFVU du 27 mai 2021;

M Sasha Bosman est désigné, à l'issue d'un vote dématérialisé et secret, par l'ensemble des élus de la CFVU présents ou représentés ce jour, pour être membre de la commission Artiste confirmé, jusqu'à la fin de son mandat.

Décompte des voix : 36

Décompte des votants : 34

Pour : 33

Contre : 1

Abstention : 2

- 4- Pour délibération de la CFVU : désignation d'un(e) élu(e) étudiant(e) de la CFVU en tant que membre du Conseil de Documentation. Statuts du SCD art 8 ;

Suite à appel à candidature du 15 novembre 2022, candidature unique de M Damien Duperré

Délibération n° CFVU 20221208 04-désignation d'un(e) élu(e) étudiant(e) de la CFVU en tant que membre du Conseil de Documentation. Statuts du SCD art 8 ;

M Damien Duperré est désigné, à l'issue d'un vote dématérialisé et secret, par les élus de la CFVU présents ou représentés ce jour, au titre d'élus de la CFVU, pour être membre du Conseil de Documentation jusqu'à la fin de son mandat.

Décompte des voix : 36

Décompte des votants: 34

POUR : 33

CONTRE : 1

ABSTENTION : 2

5- Pour délibération de la CFVU : désignation de quatre élu(e)s étudiant(e)s de la CFVU en tant que membres de la commission Contribution Vie Etudiante et de Campus. Article 23-3 du règlement intérieur de l'université ;

Suite à appel à candidature du 15 novembre 2022, 8 candidats se présentent :

M BASTIERE Antonin ;
Mme CHAUDRON Julia ;
M DE NADAI Thierry ;
Mme GELLE Héloïse ;
Mme GUTENBERG Tiana ;
Mme LACHACHI Kenza ;
M SOUIL Jean Baptiste ;
M SOULIE Jules ;

Délibération n° CFVU 20221208 05 - désignation de quatre élu(e)s étudiants de la CFVU en tant que membres de la commission Contribution Vie Etudiante et de Campus. Article 23-3 du règlement intérieur de l'université ;

Mme CHAUDRON Julia ;
M DE NADAI Thierry ;
Mme LACHACHI Kenza ;
M SOULIE Jules ;

sont désigné(e)s, à l'issue d'un vote dématérialisé et secret, par les 15 étudiants élus de la CFVU présents ou représentés ce jour, pour être membre de la commission CVEC, jusqu'à la fin de leurs mandats.

Les 4 candidats désignés parmi les 8 ont chacun, reçus 11 voix Pour et 4 voix Contre.

Décompte des voix : 15
Décompte des votants : 15

Pour : 11
Contre : 4
Abstention : 0

6- Pour délibération de la CFVU : désignation de deux élu(e)s étudiant(e) de la CFVU en tant que membres de la commission du Label associatif. Charte du label associatif adoptée par le CA de mars 22 ;

Suite à appel à candidature du 15 novembre 2022, 2 candidats se présentent :

M BERNIER Nathan ;
Mme FOUCAUD Lucie.

Délibération n° CFVU 20221208 06 - désignation de deux élu(e)s étudiant(e) de la CFVU en tant que membres de la commission du Label associatif. Charte du label associatif adoptée par le CA de mars 22 ;

M Nathan Bernier et Mme Lucie Foucaud sont désigné(e)s, à l'issue d'un vote dématérialisé et secret, par les 15 étudiants élus de la CFVU présents ou représentés ce jour, pour être membres de la commission du Label Associatif, jusqu'à la fin de leur mandat.

Les 2 candidats ont chacun reçu 11 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention.

Décompte des voix : 15

Décompte des votants : 14

Pour : 11

Contre : 3

Abstention : 1

7- Pour délibération de la CFVU : désignation des élu(e)s étudiant(e)s de la CFVU membres de la commission du fond de solidarité des initiatives étudiantes (FSDIE). Article 102 des statuts de l'université :

Suite à appel à candidature du 15 novembre 2022, 2 candidats se présentent :

Mme THIERCELIN Salomé ;

M BIYOGHO EKOME Glenn-Darsy

Délibération n° CFVU 20221208 07 - désignation des élu(e)s étudiant(e)s de la CFVU membres de la commission du fond de solidarité des initiatives étudiantes (FSDIE). Article 102 des statuts de l'université :

Mme THIERCELIN Salomé et M BIYOGHO EKOME Glenn-Darsy, sont désignés, à l'issue d'un vote dématérialisé et secret, par les 15 étudiants élus de la CFVU présents ou représentés ce jour, pour être membres de la commission FSDIE, jusqu'à la fin de leurs mandats.

Les 2 candidats ont chacun reçu 11 voix Pour, 3 voix Contre et 1 Abstention.

Décompte des voix : 15

Décompte des votants : 14

Pour : 11

Contre : 3

Abstention : 1

8- Informations générales :

Les informations générales sont relatives à la vie étudiante :

- Ce lundi, 48 associations de l'université de Poitiers se sont vues remettre le label associatif de l'établissement, comme preuve d'un partage de leurs valeurs avec celles de l'établissement.
- Un nouvel espace a été ouvert en plein centre-ville : « la Pyramide » Il va permettre principalement aux étudiants de SHA, de Droit et Sciences Sociales, de l'IAE, de l'IUT GEA, de profiter d'un espace de détente, de partage, qui propose de plus de la restauration par le

CROUS. Il a été inauguré le 24 novembre par Mme la Présidente, M. le Recteur délégué et Mme la directrice générale du CROUS.

9- Informations : Dem'up :

Une présentation du bilan DEMUP sur la période janvier 2022 à juin 2022 est faite par Lydie Ancelot Vice-présidente déléguée à la Formation et à la vie universitaire, réussite étudiante et Philippe Carré, Vice-président Systèmes d'information et numérique, tous les deux étant porteurs du projet. Les actions du projet se sont principalement concentrées sur :

- La mise en place du pilotage opérationnel, des différents recrutements prévus en début de projet.
- Finalisation du plan de formation à la pédagogie immersive
- Construction de l'Appel à projet interne à l'université dont la vocation est de permettre aux enseignants de soumettre des projets explorant les diverses approches de l'apprentissage immersif.
- Mise en place d'accompagnements dédiés à l'usage du numérique et création de nouvelles ressources.
- Rédaction du cahier des charges du 1^{er} marché public réalisé avec l'entreprise ITECA pour le développement de Jumeaux numériques pour un environnement d'apprentissage immersif.

Concernant les 4 formations dites « pilotes » (sciences pour l'ingénieur, sciences du numérique, médecine, Inspe), cette période a été consacrée à la détermination et au recensement des besoins matériels et en ressources humaines pour déployer au plus vite les moyens nécessaires à leur mise en œuvre, ainsi que les profils de postes prioritaires.

Enfin, en matière de dynamique de réseaux sur le territoire :

- Mise en place d'une communauté d'échanges et de pratiques avec l'IH2EF et le réseau Canopé
- Recherche de co-financements associés aux objectifs de Dem'up dans une stratégie de développement du numérique éducatif au sein de Poitiers « capitale de l'éducation » et de la Vienne département retenu pour participer à l'expérimentation TNE.

Un appel à projet a été lancé en interne : les équipes sélectionnées après lettre d'intention vont être accompagnées sur le déploiement des scénarios pédagogiques et sur les changements induits dans les pratiques.

Sasha Bosman intervient pour souligner qu'une vidéo est en ligne sur les jumeaux numériques et conseille à tous de visionner ce document.

10- Quart d'heure étudiants :

Dylan Suaud et Tiana Gutenberg indiquent que, la rénovation de la Ruche étant actuellement en cours, la bibliothèque de Droit Economie Gestion est saturée notamment et entre autres par des étudiants de la faculté de médecine pharmacie qui « occupent » des places en laissant leurs affaires, même s'ils s'absentent physiquement au cours de la journée. Cela empêche les étudiants de la faculté de sciences économiques et droit d'accéder à la bibliothèque

Noelle Duport va se rapprocher de la directrice du service commun de documentation pour tenter de trouver des solutions à ce problème.

Antonin Bastière exprime un sentiment d'insécurité chez les étudiants dû notamment aux tags racistes, à des menaces sur les étudiants. Il souhaite une réelle réaction de la gouvernance de l'établissement avec verbalisation de l'implication de l'extrême droite dans ce phénomène.

Noelle Duport répond qu'elle prend acte de ce sentiment d'insécurité, mais qu'elle considère que l'établissement a déjà réagi : les tags ont été effacés au plus vite comme tous les tags, attache a été prise avec la préfecture, une plainte contre X a été déposée au commissariat personnellement par la Présidente, et elle a également pris attache avec l'étudiant agressé et qu'enfin et surtout elle a adressé un mail ferme à la communauté universitaire qui s'insurge contre ces actes racistes et discriminatoires. De plus, une enquête disciplinaire est diligentée au sein de l'établissement.

Elle revient sur le souhait de l'étudiant que l'extrême droite soit citée et rappelle que dans un état de droit, aucune accusation ne peut être portée sans preuves, et demande aux élus présents ou à toute autre personne ayant des informations éventuelles sur les auteurs des méfaits, de se manifester auprès de l'établissement ou de la police. Mais le racisme a, pour sa part, bel et bien été dénoncé.

Dimitri Chanterelle note que les tags ne sont pas systématiquement effacés, surtout en SHA, notamment dans les toilettes. Ses propos sont relayés par Antonin Bastière qui souligne que les tags homophobes n'auraient pas été effacés dans des temps raisonnables en SHA.

Pierre Moinard ne comprend pas la « pudeur » de la gouvernance de l'établissement à dénoncer les idées d'extrême droite. Il convient de distinguer les acteurs d'extrême droite des idées d'extrême droite. Il indique qu'il faut répondre à ces agressions : il faut répondre par les valeurs, par la voix de la présidente, mais aussi par les différentes instances. Il conviendrait d'indiquer de façon visible que l'institution universitaire a des valeurs qu'elle défend et devrait clairement se prononcer contre ces agressions.

Sasha Bosman intervient sur le temps étudiants et l'amélioration des conditions de vie étudiante. Une heure et demie était demandée sur la pause méridienne, et actée par délibération des instances de l'établissement pour permettre aux étudiants de déjeuner dans des conditions correctes et d'avoir accès aux services de restauration du CROUS, et d'autant plus avec la fermeture temporaire de Champlain. De même le jeudi après-midi est normalement banalisé pour permettre aux étudiants de faire des activités et aux associations étudiantes d'effectuer leurs missions d'intérêt général. Ces deux éléments sont respectés par de nombreuses composantes, et d'ailleurs Sasha Bosman tient à les remercier. Mais il reste des composantes/formations où cela n'est pas respecté. Il indique que du fait

de la réduction de la pause méridienne, les étudiants mangent mal. Ainsi les UFR SFA et SHA appliquent avec soin la politique de l'établissement, mais que les autres ne rentrent pas toujours dans ce processus, notamment les UFR STAPS, Droit et sc sociales, l'IPAG.

Noëlle Dupont rappelle son attachement à la pause méridienne et indique qu'elle n'était pas avertie de sa non application globale par les composantes. Elle explique avoir, en revanche, déjà relayé auprès des assesseurs à la pédagogie le nécessaire respect de la banalisation du jeudi après-midi, sans cours. Lors de la prochaine réunion assesseur, le point relatif à la pause méridienne sera également rappelé. De plus, dans le cadre de la mise en place du schéma directeur de la vie de campus, Noëlle Dupont souhaite que cette mission « temps étudiant » perdure, tant le sujet est d'importance dans le souci d'une réussite plurielle des étudiants.

Pierre Moinard souhaiterait que l'établissement réfléchisse à l'organisation des emplois du temps de manière à permettre aux étudiants de gérer des projets collaboratifs, qu'ils puissent se rapprocher pour piloter des projets associatifs, qui feraient clairement partie de leur formation.

Céline Magnant, directrice de la maison des étudiants intervient pour insister sur l'importance du respect de la pause méridienne et du jeudi après-midi.

Suite à la demande de Thierry De Nadai, Céline Magnant explique ce qu'est le bureau des temps. Il a été mis en place suite à une expérimentation sous forme d'enquête menée en 2018 sur les conditions de vie des étudiants en lien avec la COMUE et la Région Nouvelle Aquitaine. Cette enquête mettait en évidence les articulations entre les différents temps étudiants : études /travail/loisirs.... Suite à cette expérimentation, il a été souhaité qu'à l'UP la pause méridienne et le jeudi après-midi banalisé soient suivis en priorité. Le bureau des temps de l'UP travaille donc depuis 4 mois en lien avec le VP patrimoine sur le temps étudiants.

Sandrine Gil, enseignante en filière psychologie est sensible à l'organisation des temps de la vie étudiante, et à la qualité de vie étudiante qui permet à ces derniers de mieux réussir. Mais elle souligne que, en psychologie, le temps du jeudi est investi par des cours, car les promotions sont importantes ce qui génère des contraintes d'emploi du temps, tant pour les étudiants que les enseignants. C'est une situation subie et non volontaire de la part des équipes pédagogiques.

11- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire pour l'année universitaire 2023-2024 :

Les capacités d'accueil en 1^{er} cycle pour la rentrée 2023 sont les suivantes :

- 810 places pour les Licences accès santé
- 4787 pour les licences générales

- 1122 pour les BUT, qui se répartissent en 467 à Poitiers, 168 à Châtelleraut, 291 à Angoulême et 196 à Niort
- 60 places pour les doubles licences
- 148 places pour les licences générales sélectives (30 pour le PR de physique, 60 pour la voie sciences po de la licence de lettres et les 4 CMI)
- 25 places à l'école d'orthophonie
- 245 places en DEUST

Au global, la capacité d'accueil de l'établissement augmente de 132 places, avec 7194 places.

Les changements sont :

- Les places liées à l'ouverture du DEUST
- La baisse de 40 places en psychologie
- D'autres hausses et baisses mineures

Antonin Bastière questionne le lien entre les places à l'entrée du premier cycle et celles à l'entrée du second cycle : il trouve les places insuffisantes, notamment en master pour les filières avec des effectifs importants en licence et demande si cela est lié à un manque de moyens.

Noëlle Duport répond que deux éléments sont à prendre en compte : notre capacité à encadrer les étudiants, et le marché du travail. Dans certains cas, ce dernier n'offre pas de débouchés suffisants pour accueillir tous les étudiants qui seraient diplômés de master et elle cite la situation de la psychologie.

Jean Baptiste Souil demande si, de fait, pour les formations en tension, les capacités d'accueil ne reviennent pas à mettre en place une sélection à l'entrée en licence. Noëlle Duport répond que c'est le cas pour STAPS et dans une moindre mesure pour psychologie. Mais pour autant, l'accès à l'université n'est pas sélectif puisque que globalement l'UP a plus de places que de demandes. Elle mentionne le travail du SAFIRE, et celui des conseillers d'orientation dans les lycées, auprès des étudiants, pour qu'ils puissent affiner leur projet, en particulier sur les filières très demandées mais méconnues, car elles ne sont pas enseignées en lycée : le Droit et la Psychologie font partie de ces filières.

Kenza Lachachi, étudiante en L2 de Psychologie indique qu'elle-même et son organisation étudiante voteront contre la diminution des capacités d'accueil en psychologie. En effet, cette diminution de 40 places ne résout pas la problématique des conditions de vie et de réussite étudiante, mise en avant pour justifier cette mesure. Elle suggère qu'il y a d'autres leviers possibles, parmi lesquels l'augmentation du nombre d'enseignants et une meilleure adéquation des infrastructures. Elle insiste sur le fait que, en centre-ville, lieu des cours de la filière Psychologie, l'UFR SHA ne dispose pas de lieu de restauration contrairement aux filières de SHA sur le campus : les étudiants ne disposent pas des mêmes avantages que leurs collègues du campus. Enfin, elle met en avant deux points pour

expliquer sa position : en Psychologie le master n'est pas forcément l'objectif poursuivi par les étudiants de licence, et de façon globale, les licences devraient être plus professionnalisantes. De plus, il lui semble que cette diminution des capacités d'accueil est contraire aux valeurs de l'UP :

Noelle Duport confirme, comme Kenza Lachachi, que la professionnalisation des licences doit être encore plus travaillée dans l'établissement. Elle relativise toutefois pour la filière Psychologie : certes, tous les étudiants de la licence de psychologie ne souhaitent pas forcément faire un master, mais dans le cadre des saisines des étudiants non sélectionnés en master de psychologie, les propositions alternatives faites auprès des étudiants sans places ne sont pas acceptées par ceux-ci. Ils ont pour projet et cible un master de Psychologie et non une filière connexe.

Elle ajoute un point qui lui semble important : dans le processus Parcoursup, tous les étudiants de l'académie ont été pris dans la licence de Psychologie. Le paramétrage national de Parcoursup donne toujours priorité aux lycéens des académies dont relève la filière. C'est le cas pour la licence de Psychologie de l'UP, qui si elle ne permet pas à tous les candidats d'avoir une place, absorbe l'ensemble des candidats issus du bassin de l'académie de Poitiers, dans le périmètre de ses quatre départements.

Anne Marie Poussard souhaite connaître la date d'épuisement de la liste d'attente pour la mention Psychologie. Noelle Duport indique que, pour cette filière, la liste d'attente est épuisée dans les tous derniers jours du processus, c'est-à-dire mi-septembre.

Avis n° CFVU 20221208_08 – capacités d'accueil à l'entrée du premier cycle universitaire pour l'année universitaire 2023-2024

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA

Décompte des voix : 36
Décompte des votants : 29

Pour : 15
Contre : 14
Abstention : 7

12- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2023-2024 :

En préambule, Noëlle Duport informe les élus que tous les votes à venir concernent la plateforme d'information (Trouver Mon Master). D'autres éléments viendront ultérieurement pour la plateforme nationale de candidature à l'entrée en M1.

Suite à la mise en place de la plateforme de candidature, les chiffres présentés ce jour constituent une différence par rapport aux années précédentes.

Ces chiffres sont les CAL : capacités d'accueil limite. Elles donnent le nombre de sièges véritablement occupés par les étudiants de la prochaine promotion, quelle que soit leur origine : sélectionné sur la plateforme de candidature, redoublement, sélectionné via Campus France, en reprise d'études, étudiant de CMI...

Ces chiffres offrent donc une meilleure visibilité sur la capacité d'accueil de notre établissement. Un second chiffre sera ultérieurement soumis à votre vote : la COL : capacité offerte limite. Ce chiffre sera le nombre de places proposées sur la plateforme de candidature, et sera par construction nécessairement inférieur à la CAL.

Au final, le nombre de places proposées dans l'établissement est de 3663 places, en hausse de 717 places, chiffre qui est cependant à considérer avec précaution compte tenu du changement mentionné plus haut.

En réponse à Anne Marie Poussard, il est confirmé que la COL fera l'objet d'un vote par la CFVU probablement en janvier, la plateforme nationale de candidature à l'entrée en M1 ouvrant en mars et devant être paramétrée en février.

Anne Marie Poussard estime que le chiffre de +717 (CAL) est trompeur : elle pense que les capacités d'accueil qui seront offertes sur la plateforme (COL) seront en fait moins importantes que celles de la précédente campagne de recrutement. De nombreuses formations ont annoncé le même chiffre pour la CAL que celle de l'année dernière, laissant à penser que la capacité offerte sera plus faible que l'année dernière. Concernant les redoublants : ils sont difficiles à estimer. Le règlement des examens actuel précise que le redoublement n'est pas de droit. Elle pose une question pour les étudiants CMI (Cursus Master en Ingénierie) en 3ème année de licence, qui ne sont pas obligés de candidater via la plateforme nationale, et qui ont une place réservée en master : quand plusieurs masters et/ou plusieurs parcours de master sont associés à un CMI, comment estimer le nombre de places qu'il faut réserver aux étudiants CMI ? Elle souhaite savoir s'il serait possible que les équipes pédagogiques sollicitent les étudiants CMI actuellement en 3ème année de licence pour connaître précisément leur intention et ainsi les responsables de master pourront plus facilement estimer dès février les COL de masters. Noëlle Duport répond favorablement à la demande tant que cela n'est pas un caractère contraignant, et ce cela reste à titre informatif.

Noëlle Duport : comme les capacités d'accueil offertes (COL) seront soumises au vote des élus, elles pourront alors être comparées aux capacités de l'année dernière. Elle souligne que les équipes pédagogiques ont été frileuses pour augmenter les capacités d'accueil (CAL) soumises au vote ce jour : elles craignaient que, avec une capacité d'accueil trop importante,

des places soient vacantes et que des étudiants « en saisine » leur soient imposés par le rectorat. Pour rappel, les étudiants en saisine sont imposés par le ministère et leurs dossiers ne sont pas été examinés par les équipes pédagogiques.

Laurent Dessessard indique que le nombre d'étudiants Campus France, qui ne candidatent pas via la plateforme nationale est difficile à évaluer, et très fluctuant d'une année sur l'autre. Noelle Duport acquiesce pour les petites cohortes : effectivement, l'estimation des CAL et des COL est complexe. La gestion des reversements de place sera également très complexe.

Globalement, les étudiants présents ne voteront pas les capacités d'accueil présentées ce jour, entre autres, en raison des points suivants :

- la baisse de 10 places pour le masters management du sport, est en contradiction avec la forte insertion professionnelle.
- Pour l'IAE et le master management et commerce international : ce master accueille cette année 44 étudiants et propose pour 23-24 une capacité d'accueil inférieure.
- La capacité d'accueil du master philosophie est de nouveau augmentée, et semble fictive compte tenu du peu d'étudiants inscrits cette année.

En réponse, Noelle Duport indique que, pour STAPS, la volonté a été de caler la capacité d'accueil au groupe de TD, en lien avec l'ouverture de ce master à l'apprentissage dès le M1 à la rentrée 2023, avec un temps d'acculturation nécessaire à la mixité des publics.

Pour l'IAE et le master de philosophie, elle ne connaît pas les éléments ayant présidé aux choix concernant l'évolution de la capacité d'accueil.

Laurent Dessessard insiste : les étudiants ne comprendront pas, en termes d'affichages, la CAL affichée sur Trouver mon master, et celle affichée sur la plateforme nationale de candidatures qui sera différente et inférieure.

Avis n° CFVU 20221208 09– capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2023-2024 ;

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 36

Décompte des votants : 27

Pour : 14

Contre : 13

Abstention : 9

13- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2023-2024 :

Trois modalités de recrutement sont possibles sur la plateforme :

- Admission sur dossier
- Admissibilité sur dossier et admission sur entretien
- Concours

Chaque formation a été invitée à renseigner la modalité qu'elle souhaitait retenir.

Anne Marie Poussard souhaite avoir des précisions concernant les entretiens : les formations doivent appliquer une seule et identique modalité d'entretien : soit en présentiel pour tous les candidats, soit à distance pour tous les candidats, afin d'éviter une rupture d'égalité de traitement ?

Noëlle Duport répond que les deux modalités peuvent être utilisées, et que cela arrange bien souvent les étudiants.

Dylan Suaud confirme que pour les étudiants qui partent en stage en fin de L3 ou en Erasmus, le distanciel peut être utile.

Avis n° CFVU 20221208 10 – modalités de recrutement pour l'accès à la première année du deuxième cycle conduisant au diplôme national de master pour l'année universitaire 2023-2024 :

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 36

Décompte des votants : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

14- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : les attendus à l'entrée en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024 :

Noëlle Duport commence par rappeler la définition des attendus.

Il s'agit des « connaissance et compétences attendues des étudiants souhaitant être admis en première année d'une formation donnée ».

Sur la base de cette définition, le choix qui a été fait dans le cadre de la réunion des assesseurs a été de repartir des fiches RNCP, qui justement listent les compétences et connaissances acquis. Les fiches RNCP de Licences sont toutes construites sur le même modèle :

- 3 blocs de compétences disciplinaires : leur rédaction a été soumise à chaque équipe pédagogique, dans une limite de 300 caractères imposée par la plateforme.
- 5 blocs de compétences transversales. Ces dernières ont été préremplies par les compétences qui ont été votées au sein de l'établissement.

On arrive ainsi au résultat ci-dessous.

Un exemple est donné en séance.

Attendus : proposition	
Analyser un questionnement en mobilisant des concepts disciplinaires	300 signes, espaces compris
Identifier un questionnement au sein d'un champ disciplinaire	
Mettre en œuvre de méthodes et d'outils du champ disciplinaire	
Usages digitaux et numériques	Mobiliser et mettre en œuvre efficacement des procédures d'utilisation d'outils digitaux et numériques ; comprendre et s'approprier les fondements du numérique ; répondre aux attentes d'une certification nationale de référence.
Expression et communication écrites et orales	Communiquer de manière compréhensible et pertinente des informations selon le contexte donné, en langue française et en langue étrangère.
Exploitation de données à des fins d'analyse	Identifier, sélectionner, apprécier la pertinence et exploiter des sources d'information
Positionnement vis-à-vis d'un champ professionnel	Identifier et situer les champs professionnels possibles en lien avec la formation
Action en responsabilité au sein d'une organisation professionnelle	Se positionner dans un projet ; coopérer et collaborer pour accomplir des projets ; s'inscrire dans une démarche de réflexion et de progression

Avis n° CFVU 20221208 11 – les attendus à l'entrée en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024 ;

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 36

Décompte des votants : 32

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 4

15- Pour avis de la CFVU Avant délibération du CA : Critères généraux d'examen des candidatures à l'entrée en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024 :

Noëlle Duport commence par en donner la définition, telle que donnée par les textes de la plateforme TMM :

« ils encadrent l'examen des candidatures par les commissions d'examen des candidatures et sont destinés à permettre aux responsables de formation de préciser les éléments qui présideront au classement des candidats, que ceux-ci soient quantitatifs (notes, résultats académiques, certification, etc.) ou qualitatifs, liés aux méthodes de travail acquises, aux savoir-faire, ou au savoir-être ».

La proposition qui a alors été choisie dans le cadre de la réunion des assesseurs et de s'appuyer sur nos pratiques en termes de CGEV (critères généraux d'examen des vœux) dans le cadre du recrutement en 1^{er} cycle. En effet, Parcoursup propose les champs suivants :

- Résultats académiques
- Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir faire
- Savoir-être
- Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet.

Pour chacun d'eux, nous avons listé les pièces et les critères retenus, ainsi que leur importance.

Ainsi, la proposition suivante est faite :

Champ d'évaluation	Rappel des Critères généraux	Critères retenus par la Commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance
Résultats académiques	Notes des années post-bac ; Relevé de notes des années post-bac	Appréciation quantitative des résultats du candidat Appréciation qualitative de la trajectoire du candidat	Notes, nombre d'années suivies, parcours suivi	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir faire	CV ; relevé de notes ; certifications	Prise en compte des stages, expériences professionnelles	Périodes en milieu professionnel, le cas échéant certification et niveau	Très important
Savoir-être	Entretien oral ; CV ; lettre de motivation	Qualité de la présentation Qualité formelle des documents	Présentation orale ; pièces du dossier	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Lettre de motivation ; CV	Cohérence du projet du candidat avec la formation demandée	Qualité de la réflexion sur ses motivations, qualités d'argumentation	Très important

Suite aux échanges avec Antonin Bastière et Tania Gutenberg, Noelle Duport indique que ces critères généraux ne seront pas coefficientés, comme dans Parcoursup (en fonction des indications connues à ce jour pour la future plateforme de candidature nationale, et en l'absence de publication de textes officiels), et que, effectivement, l'examen des candidatures nécessitera un gros travail des commissions propres à chaque formation, qui ne peut être ni modélisé, ni « industrialisé ».

Avis n° CFVU 20221208 12- Critères généraux d'examen des candidatures à l'entrée en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024 :

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des voix : 36

Décompte des votants : 31

Pour : 29

Contre : 2

Abstention : 5

16- Pour avis de la CFVU avant délibération du CA : principes généraux de constitution et rôle des commissions de recrutement à l'entrée en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024 :

Le dernier point de l'ordre du jour est relatif aux principes généraux et au rôle des commissions de recrutement.

Ceux-ci, repris ci-dessous, sont inchangés par rapport à l'année dernière.

1 composition

La commission de recrutement sera à l'échelle du parcours ou de la mention, selon les modalités de sélection adoptées par le CA de l'établissement :

- Si la sélection est à l'échelle du parcours, la commission aura comme périmètre le parcours ;
- Si la sélection est à l'échelle de la mention, la commission aura comme périmètre la mention

Une même commission peut être commune à plusieurs parcours d'une même mention.

La commission de recrutement est composée, d'au moins trois membres : le ou les responsable(s) de la mention et au moins deux enseignants titulaires responsables de parcours type ou intervenant dans la formation. Elle prend ses décisions de manière collégiale.

Cette composition est arrêtée par le Doyen de chaque composante.

2 rôles de la commission :

La commission de recrutement apprécie souverainement les candidatures qui lui sont soumises et propose l'admission des candidats.

Les décisions de refus d'admission sont notifiées aux candidats. Les motifs pour lesquels l'admission est refusée sont communiqués aux candidats qui en font la demande dans le mois qui suit la notification de ce refus.

Avis n° CFVU 20221208 13 – principes généraux de constitution et rôle des commissions de recrutement à l'entrée en master 1 pour l'année universitaire 2023-2024 ;

Décompte des voix : 36

Décompte des votants : 29

Pour : 28

Contre : 1

Abstention : 7

Prochaine CFVU, **le jeudi 5 janvier 2023 probablement à 14H45.**

La séance se termine à 18h30

La Présidente de la CFVU,

Noëlle DUPORT

CR - CFVU 08/12/2022 valide CFVU 05/10/2023